

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction
de la gestion du personnel*

Bureau du personnel officier

**Décision n° 2236 du 10 janvier 2014 portant attribution
de l'échelon exceptionnel du grade de capitaine**

NOR : INTJ1400205S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie,

Décide:

Article 1^{er}

Sont admis à l'échelon exceptionnel de leur grade, les capitaines désignés ci-après :

À compter du 1^{er} août 2014

Chaton	Denis	186605	6552500	9267011613	Région de gendarmerie de Basse-Normandie
Bonnel	Jean-Henri	166881	6029849	9109030096	Région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur – zone de défense et de sécurité Sud
Marczak	Philippe	134686	5249911	8054010742	Région de gendarmerie de Lorraine – zone de défense et de sécurité Est

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 janvier 2014.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

P. MAZY